



AVIS PUBLIC


Adoption du calendrier des séances ordinaires de la Municipalité du Canton d'Arundel pour l'année 2023

Est par les présentes donné par la soussignée directrice générale que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue le 20 décembre 2022 le conseil municipal a adopté et modifié le calendrier des séances 2023 comme suit :

Date	Lieu	Adresse
Mardi 24 janvier	Hôtel de ville	2, rue du Village
Mardi 21 février	Hôtel de ville	2, rue du Village
Mardi 21 mars	Hôtel de ville	2, rue du Village
Mard 18 avril	Hôtel de ville	2, rue du Village
Mardi 16 mai	Hôtel de ville	2, rue du Village
Mardi 20 juin	Hôtel de ville	2, rue du Village
Mardi 11 juillet	Hôtel de ville	2, rue du Village
Mardi 22 août	Hôtel de ville	2, rue du Village
Mardi 19 septembre	Hôtel de ville	2, rue du Village
Mardi 17 octobre	Hôtel de ville	2, rue du Village
Mardi 14 novembre	Hôtel de ville	2, rue du Village
Mardi 12 décembre	Hôtel de ville	2, rue du Village


DONNÉ À ARUNDEL, CE 22 DÉCEMBRE 2022


Nicole Trudeau
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nicole Trudeau, directrice générale de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur les deux (2) tableaux d'affichage (intérieur et extérieur) situé au 14, Route du Doctor Henry.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 décembre 2022


Nicole Trudeau
Directrice générale